

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
25

Conseillers absents :  
4

Procurations :  
3



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 6 février 2023 à 20h00**

**Convocation du 31 janvier 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 001/02/2023**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB  
Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

Absent :

Vincent JUNG

**POINT N° 1**

<b>Titre</b>	<b>DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</b>
<b>Service référent</b>	Direction Générale
<b>Rapporteur</b>	Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DESIGNE**

**Madame Anne DONATIN secrétaire de séance à l'unanimité.**

**POUR : 28 voix (dont 3 procurations)**

Le secrétaire de séance,

Accusé de réception en préfecture  
067-216700674-20230206-001\_02\_2023-DE  
Date de télétransmission : 08/02/2023  
Date de réception préfecture : 08/02/2023  
**Anne DONATIN**  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Le Maire,

  
**Etienne WOLF**

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
25

Conseillers absents :  
4

Procurations :  
3



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 6 février 2023 à 20h00**

**Convocation du 31 janvier 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 002/02/2023**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB  
Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

Absent :

Vincent JUNG

**POINT N° 2**

<b>Titre</b>	<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 DECEMBRE 2022</b>
<b>Service référent</b>	Direction Générale
<b>Rapporteur</b>	Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR : 28 voix (dont 3 procurations)**

Le secrétaire de séance,

Accusé de réception en préfecture  
067-216700674-20230206-002\_02\_2023-DE  
Date de télétransmission : 08/02/2023  
Date de réception préfecture : 08/02/2023

Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Le Maire,



Etienne WOLF



023	Virement à la section d'investissement	5 000 000,00 €	1 800 000,00 €
042	Opérations ordre transfert entre sections	508 000,00 €	590 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>5 508 000,00 €</b>	<b>2 390 000,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>12 891 439,35 €</b>	<b>9 915 960,00 €</b>

**Les recettes de fonctionnement :**

Chapitre	Libellé	BP 2022	BP 2023
013	Atténuations de charges	60 000,00 €	35 000,00 €
70	Prod. Services, domaine, ventes diverses	1 137 080,00 €	1 268 000,00 €
73	Impôts et taxes	774 200,00 €	856 500,00 €
731	Fiscalité locale	3 252 000,00 €	3 784 815,00 €
74	Dotations et participations	1 000 630,00 €	1 076 100,00 €
75	Autres produits de gestion courante	163 460,00 €	182 500,61 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>6 387 370,00 €</b>	<b>7 202 915,61 €</b>
76	Produits financiers	50,00 €	
77	Produits spécifiques	18 500,00 €	1 000,00 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>6 405 920,00 €</b>	<b>7 203 915,61 €</b>
042	Opérations ordre transfert entre sections	513,00 €	
<b>R002 RESULTAT REPORTE</b>		<b>6 485 006,35 €</b>	<b>2 712 044,39 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>12 891 439,35 €</b>	<b>9 915 960,00 €</b>

**2. Section d'investissement :**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **10 191 302,00 €**.

**Les dépenses d'investissement :**

Chapitre	Libellé	BP 2022	BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	315 393,76 €	134 251,48 €
204	Subventions d'équipement versées	24 500,00 €	11 900,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 432 843,74 €	2 920 681,65 €
23	Immobilisations en cours	636 049,67 €	2 960 218,98 €
<b>total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 408 787,17 €</b>	<b>6 027 052,11 €</b>
13	Subvention d'investissement	108 000,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	507 200,00 €	612 000,03 €
020	Dépenses imprévues	208 672,28 €	
<b>total des dépenses financières</b>		<b>823 872,28 €</b>	<b>612 000,03 €</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	68 604,55 €	169 000,00 €
<b>total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>5 301 264,00 €</b>	<b>6 808 052,14 €</b>
040	Opérations ordres transfert entre sections	513,00 €	
041	Opérations patrimoniales	7 000,00 €	
<b>D001 SOLDE EXECUTION NEGATIF REPORTE</b>		<b>2 181 624,04 €</b>	<b>3 383 249,86 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 490 401,04 €</b>	<b>10 191 302,00 €</b>

**Les recettes d'investissement :**

Chapitre	Libellé	BP 2022	BP 2023
13	Subventions d'investissements	502 612,00 €	371 302,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	750 165,00 €	2 500 000,00 €

<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 252 777,00 €</b>	<b>2 871 302,00 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	596 624,04 €	500 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		4 350 000,00 €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>596 624,04 €</b>	<b>4 850 000,00 €</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	126 000,00 €	80 000,00 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 975 401,04 €</b>	<b>7 801 302,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	5 000 000,00 €	1 800 000,00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	508 000,00 €	590 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	7 000,00 €	
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>5 515 000,00 €</b>	<b>2 390 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 490 401,04 €</b>	<b>10 191 302,00 €</b>

	BP 2022	BP 2023
BUDGET GLOBAL	20 381 840,39 €	20 107 262,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 30 janvier 2023,  
Après en avoir débattu,

**APPROUVE**

le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	9 915 960,00 €	9 915 960,00 €
Investissement	10 191 302,00 €	10 191 302,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 107 262,00 €</b>	<b>20 107 262,00 €</b>

**ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE**

**POUR : 23 voix (dont 3 procurations)**

**CONTRE : 6 voix (J-M DELAYE, K. DIEMER, L. LUMEN, C. MOREL, J. OBRECHT, O. TERRIEN)**

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Le Maire,

Etienne WOLF

Accusé de réception en préfecture  
067-216700674-20230206-003\_02\_2023-DE  
Date de télétransmission : 08/02/2023  
Date de réception préfecture : 08/02/2023

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
3



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 6 février 2023 à 20h00**

**Convocation du 31 janvier 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 004/02/2023**

### Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB  
Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

### **POINT N° 4**

**Titre** VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE : FIXATION DES TAUX  
D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2023

**Service référent** Direction des Affaires Financières

**Rapporteur** Monsieur Jean-Daniel SCHELL

---

Par délibération du 31 janvier 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,56 %  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,54 %

Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale, soit 10,58 %.

A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les augmenter de 4%.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 30 janvier 2023,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

Taxe d'habitation : 11,00 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,54 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,00 %

**ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE**

**POUR : 23 voix (dont 3 procurations)**

**CONTRE : 1 voix (J-M DELAYE)**

**ABSTENTIONS : 5 (K. DIEMER, L. LUMEN, C. MOREL, J. OBRECHT, O. TERRIEN)**

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
3



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 6 février 2023 à 20h00**

**Convocation du 31 janvier 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 005/02/2023**

### Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB  
Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

### **POINT N° 5**

<b>Titre</b>	<b>NOMENCLATURE COMPTABLE M57 : AUTORISATION ACCORDÉE À L'EXÉCUTIF POUR RÉALISER DES VIREMENTS DE CRÉDITS DANS LE CADRE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS</b>
<b>Service référent</b>	Direction des Affaires Financières
<b>Rapporteur</b>	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse du Maire (certificat administratif), qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'autorisation donnée au Maire à réaliser des virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire, pour l'exercice 2023, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Haguenau pour mise en œuvre.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR : 24 voix (dont 3 procurations)**

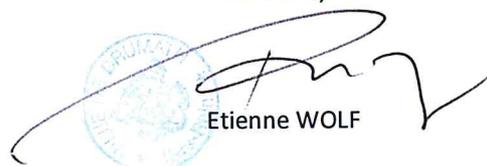
**ABSTENTIONS : 5 (J-M DELAYE, K. DIEMER, C. MOREL, J. OBRECHT, O. TERRIEN)**

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

  
Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
3



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 6 février 2023 à 20h00**

**Convocation du 31 janvier 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 006/02/2023**

### Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB  
Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

### **POINT N° 6**

**Titre** DELEGATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SOUSCRIPTION DES  
EMPRUNTS

**Service référent** Direction des Affaires Financières

**Rapporteur** Monsieur Jean-Daniel SCHELL

---

La décision de recourir à l'emprunt relève de la compétence de l'assemblée délibérante. Cette compétence peut être déléguée au Maire agissant au nom du Conseil Municipal.

L'article L. 2122-22 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à Monsieur le Maire, par délégation du Conseil Municipal, de procéder dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 006/05/2020 en date du 26 mai 2020 précisant les délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 30 janvier 2023,

Considérant la nécessité de préciser les délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

de donner délégation à Monsieur le Maire pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans les conditions et limites ci-après définies.

Monsieur le Maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt, notamment :

- à court, moyen ou long terme et éventuellement sous forme obligataire ;
- libellé en euro ou en devise ;
- pouvant comporter un différé d'amortissement et/ou d'intérêts ;
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG)
- compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

Le contrat de prêt pourra notamment comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou d'un taux fixe au taux variable ;
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt ;
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement ;
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt ;
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;
- la faculté de modifier la devise.

#### DECIDE

de donner délégation à Monsieur le Maire pour la réalisation d'opérations financières utiles à la gestion des emprunts, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au titre de cette délégation, Monsieur le Maire pourra notamment :

1) Procéder, dans le cadre d'une gestion active de la dette, à des changements d'index et à des remboursements anticipés sur des lignes de prêts existantes et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus.

2) Conclure un prêt comportant des facilités de gestion de la dette et de la trésorerie, à savoir le « Crédit Long Terme Renouvelable » (CLTR). Ce type de prêt est caractérisé par un plafond annuel de tirage de fonds. Les tirages peuvent s'effectuer à tout moment avec possibilité de remboursement et avec reconstitution du droit de tirage.

Plus généralement, Monsieur le Maire pourra décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts pour l'année budgétaire en cours.

#### PRECISE

que le Conseil Municipal sera tenu informé des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues, dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

que Monsieur le Maire pourra charger, un ou plusieurs adjoints, de prendre en son nom tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

#### ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

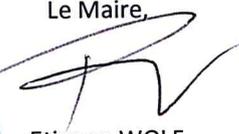
**POUR : 23 voix (dont 3 procurations)**

**ABSTENTIONS : 6 (J-M DELAYE, K. DIEMER, L. LUMEN, C. MOREL, J. OBRECHT, O. TERRIEN)**

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Accusé de réception en préfecture  
067-216700674-20230206-006\_02\_2023-DE  
Date de télétransmission : 08/02/2023  
Date de réception préfecture : 08/02/2023

Le secrétaire de séance,  
Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Le Maire,  
  
Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
3



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 6 février 2023 à 20h00**

**Convocation du 31 janvier 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 007/02/2023**

### Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB  
Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

### **POINT N° 7**

<b>Titre</b>	<b>FORET – APPROBATION DU PLAN DE COUPE ET TRAVAUX FORESTIERS 2023</b>
<b>Service référent</b>	Direction de l'Aménagement et des Equipements
<b>Rapporteur</b>	Monsieur Eric JEUCH

Le plan d'aménagement forestier de la commune de Brumath a été établi par les services de l'ONF en concertation avec la Ville et les acteurs locaux concernés pour la période 2013-2032.

Ce document, encadré par des référentiels nationaux et régionaux, a été construit à partir d'un diagnostic préalable à l'élaboration des propositions d'actions et du cadrage budgétaire, voués à être déclinés dans les programmes annuels de travaux et de coupes à soumettre chaque année au Conseil Municipal.

L'état prévisionnel des coupes établi par l'ONF pour l'année 2023 s'établit comme suit :

- **947 m<sup>3</sup> en coupes à façonner**
  - Bois d'œuvre 276 m<sup>3</sup> dont 247 m<sup>3</sup> en feuillus
  - Bois d'industrie et bois de feu 347 m<sup>3</sup> dont 328 m<sup>3</sup> de feuillus destinés à l'industrie
  - Volume non façonné 324 m<sup>3</sup>
- **576 m<sup>3</sup> en coupes en vente sur pied**

Le produit est estimé à 62 700 € HT, tandis que les frais d'exploitation des bois façonnés s'élèvent à 42 550 € HT.  
**Le produit net des coupes est donc estimé à 20 150 € HT pour l'année 2023.**

Par ailleurs, le programme prévisionnel des travaux pour l'exercice 2023 s'élève à **29 360 € HT** et se décline comme suit :

– Travaux sylvicoles	18 860 € HT
– Travaux de protection contre les dégâts de gibier	630 € HT
– Travaux d'infrastructure	4 140 € HT
– Travaux d'accueil du public	5 730 € HT

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Forêt en date du 23 novembre 2022,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le plan de coupe 2023 et le programme des travaux proposés pour l'exercice 2023 par les services de l'ONF tels que décrits ci-dessus.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer les devis et commandes y afférents, ainsi que tout document visant à concrétiser le présent dispositif.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR : 29 voix (dont 3 procurations)**

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

  
Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
3



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 6 février 2023 à 20h00**

**Convocation du 31 janvier 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 008/02/2023**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB  
Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

**POINT N° 8**

**Titre** VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES TROUBADOURS »

**Service référent** Direction des Affaires Financières

**Rapporteur** Madame Ariane PITSILIS

---

En date du 25 et 26 juin 2022, l'association « Les Troubadours », en partenariat avec la Musique municipale, a organisé un Spectacle-Concert de Gala à l'occasion des 20 ans de la troupe.

Le budget de ce spectacle s'élève à 26 100 €.

Au regard du succès de cette manifestation, qui contribue au rayonnement de la ville, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association « Les Troubadours ».

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association « Les Troubadours », au titre de l'organisation du Spectacle-Concert de Gala à l'occasion des 20 ans de la troupe les 25 et 26 juin 2022.

**PRECISE**

que les crédits budgétaires sont prévus au BP 2023 de la Ville de Brumath.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

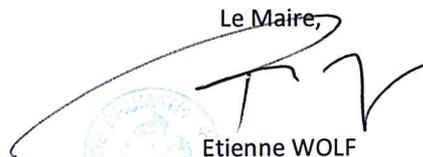
**POUR : 29 voix (dont 3 procurations)**

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

  
Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
3



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 6 février 2023 à 20h00**

**Convocation du 31 janvier 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 009/02/2023**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB  
Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

**POINT N° 9**

**Titre** COLLEGE DE BRUMATH : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ECHANGE FRANCO-ALLEMAND AVEC LA VILLE DE DINGOLFING

**Service référent** Direction des Affaires Financières

**Rapporteur** Madame Anne IZACARD

---

Le collège a sollicité la Ville de Brumath pour le versement d'une participation financière dans le cadre de l'échange franco-allemand organisé avec la Ville de Dingolfing.

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande qui s'inscrit dans le cadre d'une action pédagogique renforçant le partenariat entre les deux villes.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le versement d'une subvention de 630 € en faveur du collège de Brumath pour l'organisation de l'échange franco-allemand avec la Ville de Dingolfing.

**PRECISE**

que les crédits budgétaires sont prévus au BP 2023

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR : 29 voix (dont 3 procurations)**

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

  
Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
3



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 6 février 2023 à 20h00**

**Convocation du 31 janvier 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 010/02/2023**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB  
Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

**POINT N° 10**

**Titre** TARIFS 2023 DE LA VILLE DE BRUMATH : MODIFICATION DU TARIF DE LOCATION DE LA SALLE THOMAS DU CENTRE CULTUREL

**Service référent** Direction des Affaires Financières

**Rapporteur** Madame Ariane PITSILIS

Par délibération du 12 décembre 2022, le Conseil municipal a fixé les tarifs 2023 de la Ville de Brumath.

Suite à une erreur matérielle il y a lieu de modifier le tarif de location de la salle Thomas du Centre Culturel tel qu'il apparaît dans la grille tarifaire approuvée le 12 décembre 2022 à savoir :

Salle A.M. THOMAS	Quantité	Tarif 2021	Tarif 2022	Tarif 2023
Entreprises et organismes extérieurs	forfait 8h	58,09 €	59,54 €	<u>52,52 €</u>
	tarif horaire 1h		9,00 €	9,00 €
	forfait week-end samedi 08h00/ dimanche 22h00		102,00 €	102,00 €

Le tarif de location 2023 appliqué aux entreprises et organismes extérieurs est de **62,52 €**.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**FIXE**

le tarif de la salle Thomas du Centre Culturel comme suit :

Salle A.M. THOMAS	quantité	Tarif 2021	Tarif 2022	Tarif 2023
Entreprises et organismes extérieurs	forfait 8h	58,09 €	59,54 €	62,52 €
	tarif horaire 1h		9,00 €	9,00 €
	forfait week-end samedi 08h00/ dimanche 22h00		102,00 €	102,00 €

**ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE**

**POUR : 28 voix (dont 3 procurations)**

**CONTRE : 1 voix (J-M DELAYE)**

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

  
Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
3



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 6 février 2023 à 20h00**

**Convocation du 31 janvier 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 011/02/2023**

### Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB  
Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

### **POINT N° 11**

**Titre** ACQUISITION D'UNE INFRASTRUCTURE DE VIDEOPROTECTION SUR LE PERIMETRE EXISTANT ET EXTENSION DU DISPOSITIF AUX ENTrees DE VILLE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

**Service référent** Direction des Services Techniques

**Rapporteur** Monsieur Jean-Daniel SCHELL

La Ville est dotée depuis 2017 de 9 caméras, dont 14 objectifs, qui ont été louées auprès d'une société et dont le contrat arrive à échéance le 30 mars 2023.

Dans le cadre du renouvellement des caméras existantes et de l'extension sur les entrées de ville, il est envisagé de faire l'acquisition de 18 caméras et de mettre en œuvre une installation de traitement des images conforme à la réglementation. Le principe de transmission des données retenu est basé sur un réseau hertzien performant. L'ensemble du dispositif sera alimenté de manière autonome indépendamment des armoires électriques d'éclairage publique.

Un bureau d'études spécialisé, EVALIT, nous accompagne depuis le démarrage du projet et ce jusqu'à la mise en route des installations.

Le marché sera découpé en une tranche ferme destinée au renouvellement du périmètre existant et une tranche conditionnelle qui visera à sécuriser les entrées de ville. La tranche ferme sera mise en œuvre courant 2023 de même que la tranche conditionnelle en fonction du montant de l'offre retenue. Dans le cas contraire la tranche conditionnelle sera reportée sur l'exercice suivant.

Ce projet, dont le montant est estimé à 155 385 € TTC, a été validé conjointement avec les services de la Police municipale et de la Gendarmerie.

La demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection auprès de la Préfecture sera renouvelée dans le même temps.



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
3



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 6 février 2023 à 20h00**

**Convocation du 31 janvier 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 012/02/2023**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB  
Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

**POINT N° 12**

**Titre** VEGETALISATION DES ESPACES PUBLICS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

**Service référent** Direction Générale

**Rapporteur** Monsieur Eric JEUCH

Dans le cadre de la végétalisation des espaces publics, il est prévu de planter une quarantaine d'arbres répartis sur le ban communal en 2023. Le coût de cette opération est de 21 000 € HT.

Cette opération peut bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Vert, dans le cadre de l'axe « renaturation des villes » répondant à l'objectif d'adaptation au changement climatique.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES	
Plantation d'arbres dans les espaces publics	21 000 €	Fonds Vert – 80 %	16 800
		Ville de Brumath – 20 %	4 200
<b>TOTAL</b>	<b>21 000 €</b>		<b>21 000 €</b>

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert pour le projet de végétalisation des espaces publics et à signer tout acte se rapportant à cette participation financière.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR : 29 voix (dont 3 procurations)**

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

  
Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
3



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 6 février 2023 à 20h00**

**Convocation du 31 janvier 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 013/02/2023**

### Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB  
Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

### **POINT N° 13**

<b>Titre</b>	<b>IMPLANTATION D'UNE SERRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT</b>
<b>Service référent</b>	Direction Générale
<b>Rapporteur</b>	Monsieur Eric JEUCH

La Ville de Brumath a décidé d'implanter une serre au Centre Technique Municipal afin de contribuer à la floraison des espaces publics. Les opérations réalisées en régie consisteront notamment à repiquer des plants dans des jardinières de manière à préparer le fleurissement printanier. Cette serre ne sera pas chauffée et sera équipée d'une rampe d'arrosage télégérée.

Les variétés cultivées permettront de résister aux périodes caniculaires et favoriseront des opérations d'arrosage moins régulières au niveau des jardinières. Par ailleurs, le nombre de bacs à fleurs va être diminué dès 2023 au profit de massifs plantés et aménagés avec des oyas permettant d'espacer les arrosages.

Le coût de cette opération est de 16 500 € HT.

Cette opération peut bénéficier d'une subvention du Fonds Vert, dans le cadre de l'axe « renaturation des villes » répondant à l'objectif d'adaptation au changement climatique.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES	
Implantation d'une serre	16 500 €	Fonds Vert – 80 %	13 200
		Ville de Brumath – 20 %	3 300
<b>TOTAL</b>	<b>16 500 €</b>		<b>16 500 €</b>

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert pour l'implantation d'une serre au Centre Technique Municipal contribuant à la végétalisation des espaces publics, et à signer tout acte se rapportant à cette participation financière.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR : 29 voix (dont 3 procurations)**

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
3



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 6 février 2023 à 20h00**

**Convocation du 31 janvier 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 014/02/2023**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB  
Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

**POINT N° 14**

<b>Titre</b>	<b>ETUDE ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT</b>
<b>Service référent</b>	Direction Générale
<b>Rapporteur</b>	Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

Dans le cadre de son plan de sobriété énergétique, la Ville de Brumath a décidé de lancer une étude énergétique sur l'ensemble des bâtiments communaux (au total 23 bâtiments) dans le cadre du dispositif d'intracring, démarche innovante permettant de financer la rénovation énergétique de son patrimoine immobilier.

En effet, la Ville dispose d'une étude identique datant de 2009 réalisée par le cabinet SOLARES BAUEN. Il est donc nécessaire d'actualiser ces données afin de pouvoir définir un bouquet de travaux à engager pour réduire la consommation énergétique des bâtiments.

Le coût de cette étude est de 58 797 € HT soit 70 556 € TTC.

Cette opération bénéficie d'une participation financière de la Banque des Territoires à hauteur de 50% du coût TTC de l'étude plafonnée à 50 000 €. Celle-ci est cumulable avec l'aide du Fonds Vert, dans le cadre de l'axe « rénovation énergétique des bâtiments » répondant à l'objectif de réduction durable des consommations énergétiques.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES	
Etude de rénovation énergétique des bâtiments - Intracting	58 797 €	Fonds Vert – 20 %	11 760 €
		Banque des Territoires – 50 % du coût TTC soit 60 % du coût HT	35 277 €
		Ville de Brumath – 20 %	11 760 €
<b>TOTAL</b>	<b>58 797 €</b>		<b>58 797 €</b>

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert pour la réalisation d'une étude énergétique des bâtiments communaux dans le cadre de la démarche intracting, et à signer tout acte se rapportant à cette participation financière.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR : 29 voix (dont 3 procurations)**

Le secrétaire de séance,

  
Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

  
Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
3



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 6 février 2023 à 20h00**

**Convocation du 31 janvier 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 015/02/2023**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB  
Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Baptiste MISCHLER donne procuration à Etienne WOLF

**POINT N° 15**

**Titre**

**ETUDE DE PROGRAMMATION EN VUE DU RECYCLAGE DE LA FRICHE SIMPLY –  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT**

**Service référent**

Direction Générale

**Rapporteur**

Madame Sylvie HANNS

Afin de poursuivre le projet de requalification du site SIMPLY, la Ville de Brumath a décidé de lancer en 2023 une étude de programmation d'une opération d'aménagement d'ensemble comprenant des services, des logements et un commerce.

Le coût de cette étude est estimé à 25 000 € HT.

Cette opération peut bénéficier d'une subvention du Fonds Vert, dans le cadre de l'axe « recyclage de friches ». En effet, dans un objectif d'amélioration du cadre de vie, le recyclage des friches est une mesure verte dans la mesure où elle permet d'éviter la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers et contribue ainsi à la lutte contre l'artificialisation des sols.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES	
Etude de programmation en vue du recyclage de la friche SIMPLY	25 000 €	Fonds Vert – 80 %	20 000 €
		Ville de Brumath – 20 %	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 000 €</b>		<b>25 000 €</b>

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert pour l'étude de programmation en vue du recyclage de la friche SIMPLY, et à signer tout acte se rapportant à cette participation financière.

**ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE**

**POUR : 26 voix (dont 3 procurations)**

**CONTRE : 2 voix (J. OBRECHT, O. TERRIEN)**

**ABSTENTION : 1 (C. MOREL)**

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Accusé de réception en préfecture  
067-216700674-20230206-015\_02\_2023-DE  
Date de télétransmission : 08/02/2023  
Date de réception préfecture : 08/02/2023

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
3



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 6 février 2023 à 20h00**

**Convocation du 31 janvier 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 016/02/2023**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB  
Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Baptiste MISCHLER donne procuration Etienne WOLF

**POINT N° 16**

**Titre**

**COMPLEXE SPORTIF REMY HUCKEL : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT TRIBUNES-VESTIAIRES – PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF**

**Service référent**

Direction Générale

**Rapporteur**

Monsieur Daniel HUSSER

Par délibération du 12 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet définitif de l'opération de construction d'un bâtiment tribunes-vestiaires au sein du complexe sportif Rémy Huckel, ainsi que le plan de financement de ce projet.

Le montant de l'opération est estimé en phase d'Avant-Projet Définitif à 2 500 000 € HT.

Pour mémoire, les partenaires financiers sollicités à ce stade sont les suivants :

- Etat ;
- Région Grand Est ;
- Collectivité européenne d'Alsace.

Sur sollicitation de la Ville, les services gestionnaires des fonds européens nous ont confirmé l'éligibilité du projet au FEDER sous l'angle volet urbain.

Par ailleurs, l'opération peut bénéficier d'une aide de 20 000 € du District d'Alsace de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Il est donc proposé de modifier le plan de financement prévisionnel élaboré initialement, comme suit :

FINANCEURS	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX D'AIDE SOLLICITE	MONTANT SUBVENTION ESCOMPTE	% SUBVENTIONNABLE SUR L'ENSEMBLE DES DEPENSES HT	NATURE DE LA SUBVENTION
Etat	2 500 000 €	18 %	450 000 €	18 %	Toutes aides de l'Etat (DETR, DSIL, Fonds Vert...)
Région Grand Est	2 000 000 € 55 500 €	20 % 45 %	400 000 € 25 000 €	16 % 1 %	Soutien aux investissements sportifs Dispositif CLIMAXION au titre de la chaufferie à granulés de bois
Collectivité européenne d'Alsace	2 500 000 €	20 %	500 000 €	20 %	Fonds d'attractivité
Fonds européens	2 500 000 €	24,2 %	605 000 €	24,2 %	FEDER volet urbain
District Alsace Football	2 500 000 €	20 % plafonné à 20 000 €	20 000 €	0,8 %	Fonds d'Aide au Football Amateur
Reste à charge Ville de Brumath			500 000 €	20%	
<b>TOTAL RECETTES HT</b>			<b>2 500 000 €</b>	<b>100 %</b>	

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le plan de financement modificatif de l'opération, tel qu'il lui a été présenté.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter la participation financière de tout partenaire public ou privé et à signer tout acte se rapportant à ces participations.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR : 29 voix (dont 3 procurations)**

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le secrétaire de séance,

Accusé de réception en préfecture  
067-216700674-20230206-016\_02\_2023-DE  
Date de télétransmission : 08/02/2023  
Date de réception préfecture : 08/02/2023

Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
3



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 6 février 2023 à 20h00**

**Convocation du 31 janvier 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 017/02/2023**

### Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB  
Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Baptiste MISCHLER donne procuration Etienne WOLF

### **POINT N° 17**

<b>Titre</b>	<b>PLATEFORME MUTUALISEE « ALSACE MARCHES PUBLICS » - MODALITES DE FINANCEMENT DE SERVICES ET OUTILS SPECIFIQUES</b>
<b>Service référent</b>	Direction de l'Aménagement et des Equipements
<b>Rapporteur</b>	Madame Sylvie HANNS

La plateforme mutualisée dédiée à la dématérialisation des marchés publics dénommée «Alsace Marchés Publics », mise en service en octobre 2012, est hébergée et maintenue par la société ATEXO.

Un nouveau groupement de commandes associant la Collectivité européenne d'Alsace, coordonnateur du groupement, la Ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération et des membres contributeurs, dont la Ville de Brumath, a été constitué par convention en date du 14 septembre 2021 pour développer la plateforme Alsace Marchés Publics.

### **I – Déploiement de nouveaux services complémentaires au profil acheteur mutualisé**

A l'occasion de la consultation relative à l'hébergement et à la maintenance du profil acheteur mutualisé, réalisée courant 2021, les fondateurs et les contributeurs ont formulé le souhait de pouvoir se doter, par le biais du groupement, de services complémentaires répondant à leurs besoins respectifs dans un objectif de plus de dématérialisation.

En vue de répondre à ces besoins et de réaliser des économies d'échelle, la phase de négociation de la consultation relative à l'hébergement et à la maintenance du profil acheteur mutualisé a permis d'établir :

- un inventaire des services complémentaires pouvant être adossés au profil acheteur Alsace Marchés Publics,

- des prix par tranches pour chacun de ces services complémentaires, soit par nombre d'entités, soit par nombre total de consultations publiées par ces entités.

Au regard de cet inventaire et des économies d'échelle envisageables, plusieurs membres fondateurs et contributeurs du groupement de commandes ont confirmé leur souhait que la plateforme Alsace Marchés publics puisse se doter de nouveaux services complémentaires.

Le calendrier prévisionnel de déploiement des premiers nouveaux services retenus serait le suivant :

- Ouverture aux acheteurs publics des services suivants :
  - 1<sup>er</sup> trimestre 2023 - Documenthèque partagée d'achats réalisés,
  - 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 - Logiciel de rédaction à destination des collectivités non dotées,
  - 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 - Outil en ligne de statistiques et d'évaluation,
  - 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 - Logiciel d'élaboration d'une stratégie d'achat.
- Ouverture aux entreprises des services suivants :
  - 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 - Logiciel de mise en relation des entreprises pour la co-traitance.

Cette dématérialisation assure un gain de temps pour les acheteurs publics et pour les entreprises.

## **II – Le financement de la plateforme tel qu'organisé par la convention constitutive du groupement**

### **A - Financement du profil acheteur mutualisé**

Prévue à l'article 11.1 de la convention constitutive de groupement, la participation forfaitaire des contributeurs est relative aux seuls frais de fonctionnement du profil acheteur mutualisé Alsace Marchés Publics.

Après déduction du total des participations forfaitaires perçues de la part des membres contributeurs (la contribution annuelle de la Ville de Brumath est de 1000 €), les dépenses relatives aux frais de fonctionnement du profil acheteur mutualisé sont supportées par les membres fondateurs selon la clé de répartition suivante :

- La Collectivité européenne d'Alsace : 1/3 ;
- la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg : 1/3 (étant entendu que chacun de ces deux membres contribuera de manière distincte pour 1/6 ème chacun) ;
- la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération: 1/3 (étant entendu que chacun de ces deux membres contribuera de manière distincte pour 1/6 ème chacun).

Les nouveaux services pressentis sont actuellement exclus de l'application de l'article 11.1. en vigueur de la convention de groupement.

### **B – Financement de services complémentaires**

En effet, l'article 11.2 de la convention de groupement prévoit que le déploiement de nouveaux services n'entrant pas dans le socle de base de la plateforme, fera l'objet d'un avenant définissant les modalités de participation financière de chacun des membres intéressés par les services et outils associés aux dépenses d'investissement et de fonctionnement.

## **III – Le financement de la plateforme tel que prévu par le projet d'avenant n° 5 à la convention constitutive du groupement**

Les profils des entités contributrices sont hétérogènes d'un point de vue de leurs capacités de financement. Aussi, afin de lever le frein que constitue le coût d'entrée à supporter l'année N pour ces nouveaux services (dépenses d'investissement + dépenses de fonctionnement du module afférent à chacun de ces nouveaux services) et de permettre au plus grand nombre de membres du groupement d'accéder à ces nouveaux services,

la Collectivité européenne d'Alsace prend en charge intégralement les coûts totaux d'acquisition des services complémentaires précités soit 104 500 € HT (125 400 € TTC).

Pour supporter cette prise en charge intégrale des investissements, la Collectivité européenne d'Alsace a déposé le 24 mars 2022 auprès de la Région Grand-Est une demande d'aide FEDER dans le cadre du programme REACT-EU en vue du financement des investissements inhérents à l'optimisation des services de collaboration à distance de la plateforme dématérialisée Alsace Marchés Publics. Cette aide a été obtenue par décision de la Région Grand-Est du 17 octobre 2022 pour un montant de 83 600 €.

Pour les coûts de fonctionnement annuel (hébergement et maintenance) de chacun des nouveaux services associés de collaboration à distance visés dans le projet d'avenant n°5, la clé de répartition proposée est la suivante : prise en charge du coût annuel en euros TTC du module afférent au service concerné à parts égales par l'ensemble des entités utilisatrices de celui-ci, peu importe la date d'adhésion de ces entités aux nouveaux services associés en cours d'année.

L'augmentation du nombre potentiel de membres utilisateurs des nouveaux services permettrait de diminuer les coûts de fonctionnement par entité de ces services, les coûts de fonctionnement étant divisés par le nombre d'entités utilisatrices. Les coûts de fonctionnement, seuls à la charge de chaque membre utilisateur, seraient alors très avantageux et inférieurs à ceux qui ont pu être constatés auprès d'autres éditeurs de plateforme.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article 11.2 de la convention de groupement, le projet d'avenant n° 5 y afférent, qui sera signé par tous les membres du groupement, vise à fixer les modalités de financement des coûts de fonctionnement annuel de chaque nouveau module précité. Il étend également le mandat confié à la Collectivité européenne d'Alsace en tant que coordonnateur du groupement et facilite la procédure d'adhésion des nouveaux membres contributeurs. Enfin, il introduit des dispositions relatives au Règlement Général sur la Protection des Données. Le projet d'avenant n° 5 est joint en annexe au présent rapport.

Au regard du nombre restreint de marchés passés via la plateforme Alsace Marchés Publics (en moyenne une dizaine de consultations sur les années 2020 à 2022), la Ville de Brumath ne souhaite pas adhérer dans l'immédiat aux modules complémentaires proposés.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

#### **APPROUVE**

- La clé de répartition suivante pour le financement des coûts de fonctionnement annuel (hébergement et maintenance) de chacun des nouveaux services associés de collaboration à distance visés dans l'avenant n° 5 : prise en charge du coût annuel en euros TTC du module afférent au service concerné à parts égales par l'ensemble des entités utilisatrices de celui-ci, peu importe la date d'adhésion de ces entités aux nouveaux services associés en cours d'année.
- Les termes de l'avenant n° 5 à la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation de marchés publics relatifs à l'hébergement, la maintenance et le développement de la plateforme mutualisée Alsace Marchés Publics et divers services associés signée le 14 septembre 2021, joint en annexe à la présente délibération. Cet avenant prévoit notamment la clé de répartition précitée entre entités utilisatrices pour le financement des coûts de fonctionnement annuel (hébergement et maintenance) de chaque nouveau service associé de collaboration à distance visés dans l'avenant n°5 ; il étend également le mandat confié à la Collectivité européenne d'Alsace en tant que coordonnateur du groupement et facilite la procédure d'adhésion des nouveaux membres contributeurs ; enfin, il introduit des dispositions relatives au Règlement Général de la Protection des Données.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

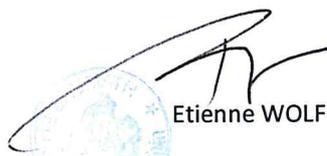
**POUR : 29 voix (dont 3 procurations)**

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

  
Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
3



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 6 février 2023 à 20h00**

**Convocation du 31 janvier 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 018/02/2023**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB  
Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Baptiste MISCHLER donne procuration Etienne WOLF

**POINT N° 18**

<b>Titre</b>	<b>ACQUISITION DE BIENS PAR LE CONSISTOIRE LUTHERIEN PROTESTANT DE BRUMATH - UNION DES EGLISES PROTESTANTES D'ALSACE ET DE LORRAINE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Service référent</b>	Direction Générale
<b>Rapporteur</b>	Monsieur le Maire

En date du 10 janvier 2023, le Consistoire luthérien protestant de Brumath a saisi la Ville d'une demande d'avis sur l'acquisition de deux appartements.

En effet, l'assemblée du Consistoire de Brumath se porte acquéreur de deux appartements deux pièces dans la résidence Le Bouquet à Seebach.

Conformément à l'article L 2541-14 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal « donne obligatoirement son avis sur les autorisations d'emprunter, d'acquérir, d'échanger ou d'aliéner des immeubles, ... demandées par des fabriques d'église et autres administrations cultuelles. »

Le Conseil Municipal est donc appelé à donner un avis sur cette cession.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Vu l'article L 2541-14 du Code général des collectivités territoriales,  
Considérant que le Conseil Municipal doit obligatoirement donner son avis sur les autorisations d'acquérir des immeubles par des administrations cultuelles,  
Après en avoir délibéré,

**EMET**

un avis favorable à l'acquisition, par le Consistoire luthérien protestant de Brumath, de deux appartements deux pièces dans la résidence Le Bouquet à Seebach.

**CHARGE**

Monsieur le Maire de transmettre cet avis au Consistoire luthérien protestant de Brumath.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR : 28 voix (dont 3 procurations)**

**ABSTENTION : 1 (J-M DELAYE)**

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
3



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 6 février 2023 à 20h00**

**Convocation du 31 janvier 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 019/02/2023**

### Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB  
Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Baptiste MISCHLER donne procuration Etienne WOLF

### **POINT N° 19**

<b>Titre</b>	<b>ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE DU GENERAL DE GAULLE POUR L'IMPLANTATION D'UN FEU TRICOLORE</b>
<b>Service référent</b>	Direction de l'Aménagement et des Equipements
<b>Rapporteur</b>	Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'opération immobilière Carré Or réalisée par Marignan à l'angle de la rue de la Division Leclerc et de la rue du Général de Gaulle, la Collectivité européenne d'Alsace a imposé la mise en place d'un feu tricolore pour réguler le flux de véhicules sortant de cette opération de 75 logements.

Ce feu tricolore est relié à ceux du carrefour de la rue de Remiremont et de la rue du Général de Gaulle, dont l'entretien incombe aux services de la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Toutefois ces derniers, ainsi que les entreprises intervenantes, ne sont pas habilités à agir sur le domaine privé. C'est pourquoi il est nécessaire de faire l'acquisition du terrain d'implantation du feu en vue de le verser au domaine public. Conformément aux statuts de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, les acquisitions foncières liées au réaménagement et à l'entretien des voiries, accessoires et réseaux divers sont à la charge des communes concernées.

Au terme d'un procès-verbal d'arpentage, l'opérateur immobilier a détaché une parcelle correspondant à l'emprise du feu de stationnement et de la broche de raccordement et qui fait l'objet de la présente rétrocession.

La parcelle concernée, d'une superficie de 0 are et 22 centiares, est cadastrée section 07 n°177.

L'acquisition de cette parcelle se ferait dans le cadre d'une rétrocession de voirie à l'euro symbolique.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**ACCEPTÉ**

- l'acquisition au prix de 1€ de la parcelle cadastrée section 07 n°177 d'une superficie de 0 are et 22 centiares,
- le classement de la parcelle susvisée dans le domaine public de la Ville.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente à intervenir.

**CHARGE**

Monsieur le Maire de toutes les formalités, notamment de solliciter le notaire pour la préparation de l'acte de vente et son enregistrement.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR : 29 voix (dont 3 procurations)**

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
3



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 6 février 2023 à 20h00**

**Convocation du 31 janvier 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 020/02/2023**

### Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB  
Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Baptiste MISCHLER donne procuration Etienne WOLF

### **POINT N° 20**

<b>Titre</b>	<b>MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA VILLE</b>
<b>Service référent</b>	Direction des Ressources Humaines
<b>Rapporteur</b>	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

Considérant les évolutions de carrière des agents de la Ville de Brumath liées aux avancements de grades et aux réussites aux concours et examens, ainsi que divers départs, il y a lieu d'actualiser le tableau des effectifs. Cette mise à jour répond aux obligations réglementaires et comptables qui s'appliquent à la Ville.

Postes vacants à supprimer :

- 1 poste d'Attaché Principal,
- 1 poste de Chef de Service de Police Municipale,
- 1 poste de Brigadier-Chef Principal,
- 3 postes d'Adjoint Technique,
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste d'adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 poste de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Postes à créer :

- 1 poste de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 2 postes d'Agent de Maîtrise Principal.

Le Comité Social Territorial, réuni en date du 26 janvier 2023, a été saisi pour avis sur la suppression de ces différents postes.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,  
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,  
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 26 janvier 2023,  
Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder aux suppressions d'emplois,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

la suppression des postes suivants :

- 1 poste d'Attaché Principal,
- 1 poste de Chef de Service de Police Municipale,
- 1 poste de Brigadier-Chef Principal,
- 3 postes d'Adjoint Technique,
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste d'adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 poste de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

la création des postes suivants :

- 1 poste de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 2 postes d'Agent de Maîtrise Principal.

**APPROUVE**

le tableau des effectifs du personnel de la Ville, tel que joint en annexe.

**ADOpte A LA MAJORITE ABSOLUE**

**POUR : 28 voix (dont 3 procurations)**

**CONTRE : 1 voix (J-M DELAYE)**

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Haguenau-Wissembourg

Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
26

Conseillers absents :  
3

Procurations :  
3



## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 6 février 2023 à 20h00**

**Convocation du 31 janvier 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 021/02/2023**

### Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Bertrand GIRARD, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Claude JEGOUZO, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Vincent JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Laurent LUMEN, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration :

Muriel DUPONT donne procuration à Patricia KOLB  
Nadine FIX donne procuration à Sylvie HANNS  
Baptiste MISCHLER donne procuration Etienne WOLF

### **POINT N° 21**

<b>Titre</b>	<b>COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE</b>
<b>Service référent</b>	Direction Générale
<b>Rapporteur</b>	Madame Sylvie HANNS

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans certains de ses domaines de compétence, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délégation d'attribution concerne notamment « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ainsi que « la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Conformément à l'article L. 2122-23 du même Code, le Maire doit rendre compte, au Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

En conséquence, ces décisions sont communiquées aux membres du Conseil Municipal.

**Décisions prises du 30 novembre 2022 au 4 janvier 2023**

### **En matière de commande publique**

Marché de Fournitures							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
16/12/2022	DST	fournitures	espaces verts	Plantation d'arbres au stade	MAPA < 40 000 €	NAEGELY	11 761,79 €
04/01/2023	DST	fournitures	service technique	EPI parkas et blousons	marché à bon de commande	TEXPRO	5 430,77 €

Marché de travaux							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
30/11/2022	DAE	travaux	bâtiment	Mise en place de 8 trappes de visite sur les conduits de cheminée des chaudières pellets de la chaufferie collège	MAPA < 40 000 €	ENGIE ENERGIE SERVICES	11 532,46 €
01/12/2022	DAE	travaux	bâtiment	Remplacement du ponton du bassin au Jardin du Tilleul	MAPA < 40 000 €	OUTRE FORET CHARPENTES	12 700,56 €
06/12/2022	DAE	travaux	bâtiment	Création d'un belvédère au lavoir	MAPA < 40 000 €	OUTRE FORET CHARPENTES	20 511,23 €
06/12/2022	DAE	travaux	bâtiment	Illumination du lavoir	MAPA < 40 000 €	ES SERVICES	8 975,93 €
12/12/2022	DAE	travaux	voirie	Nouveau poteau incendie CTM	MAPA < 40 000 €	ARTERE	5 378,40 €
13/12/2022	DAE	travaux	bâtiment	Remplacement de la production d'eau chaude sanitaire au Centre Omnisport	MAPA < 40 000 €	IDEX	35 214,04 €
02/01/2023	DAE	travaux	bâtiment	Confection d'un garde corps métallique au Jardin du Tilleul	MAPA < 40 000 €	HILD FILS	6 283,20 €

Le Conseil Municipal

**PREND ACTE**

des décisions prises par le Maire du 30 novembre 2022 au 4 janvier 2023 dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,

Etienne WOLF